

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, PASCAL Paul, INES Claude, CASTINEL Louis, CHATZOPOULOS Eliane, COLETTA Eliane, PASCAL Sandrine, AGOSTINELLI Mireille, MISTRAL Jacqueline, ABFELBERG Magali, FABRE Claude, GIMBERT Sylvia, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, DELLAVALLE Christine, DEPUSET Frédérique, SOMA Jacques, LEPRETRE Patricia, COLLOMBON Danièle, BIAVA Patrick.

ABSENTS REPRESENTES :

M. BOUTRY Marcel donne procuration à M. PASCAL Paul.
Mme GAILLARD Annette donne procuration à Mme CHATZOPOULOS Eliane.
M. RAME Jean-Marie donne procuration à M. COULOMB Pierre.
M. GAIDON Jean donne procuration à M. FABRE Claude.
M. ZOTIAN André donne procuration à Mme COLLOMBON Danièle.
Mme BUFFA Laetitia donne procuration à M. BIAVA Patrick.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme TRICON Karine.



Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2011.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité. (Les élus de l'opposition ne participent pas au vote).



DELIBERATION N° 1 : NOMINATION DE MME LEPRETRE PATRICIA AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite au décès de M. Camille STEBER, Conseiller municipal, et conformément à l'article 270 du Code Electoral, Mme Patricia LEPRETRE, inscrite sur la liste « Union pour Saint-Zacharie » immédiatement après le dernier élu, est nommée Conseillère municipale depuis le 24 août 2011, date du décès de M. STEBER.

M. STEBER étant membre de plusieurs commissions municipales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de nommer Mme Patricia LEPRETRE en remplacement de M. STEBER dans les commissions « Animation – Manifestations diverses » et « Economie Emploi ».

DELIBERATION N° 2 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite au décès de M. Camille STEBER et conformément à la circulaire du Ministère de la Défense du 12 mars 2008, il y a lieu de procéder à la désignation du correspondant Défense qui aura pour vocation le développement du lien Armée-Nation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. INES Claude en qualité de correspondant Défense pour la commune.

DELIBERATION N° 3 : COMPTE RENDU D'ACTIVITE CONTRAT DE MANDAT PUBLIC POUR LA REHABILITATION DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE VILLE

Le 2 avril 2008, la commune a signé un contrat de mandat public en vue de réhabiliter ou de créer sept logements sociaux au 9 rue Gabriel Péri, 9 rue Raspail et 11 boulevard Palissy. Conformément à son article 19 et afin de permettre à la collectivité d'exercer son droit de contrôle, la SAEMPA a transmis à la collectivité le compte rendu d'activité au 31 décembre 2010.

Ce compte rendu, fait état de l'avancement physique de l'opération au 31 décembre 2010 en reprenant les principaux éléments qui ont impacté la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation et fait le point sur la situation financière de l'opération au regard de l'avancement et de l'évolution du bilan prévisionnel à cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : d'approuver le compte rendu d'activité présenté par la SAEMPA relatif à la réhabilitation des logements du patrimoine ville qui prévoit un coût prévisionnel de 814.000 € HT et une durée de réalisation portée au 3¹ 2012.

ARTICLE 2 : d'approuver l'évolution de la rémunération du mandataire à hauteur de 49.500 € HT.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à intervenir dans la signature de l'avenant au contrat de mandat.

DELIBERATION N° 4 : CREATION DE POSTES

Certains postes municipaux peuvent évoluer au fur et à mesure de l'augmentation des tâches qui les composent et de l'évolution du degré d'implication, de responsabilité et de connaissance des agents qui accomplissent ces missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- 6 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er}/01/2012.
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er}/01/2012.

La dépense sera prévue à chaque Budget Primitif – Chapitre 012

DELIBERATION N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR CREATION DE 3 LOGEMENTS AU 9 RUE RASPAIL

Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAEMPA sise à Aubagne – 13400, afin que cette dernière assure le portage administratif, technique et financier de l'opération de réhabilitation de l'immeuble situé 9, rue Raspail en 3 logements sociaux, dès la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre et ce jusqu'au suivi des travaux et à la livraison des bâtiments. La maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Stéphane COMBY, architecte, 7 bis Source St-Michel – 83340 FLASSANS S/ISSOLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Général du Var une aide financière pour la réhabilitation de l'immeuble 9, rue Raspail en 3 logements sociaux (budget estimatif de l'opération : 384.592 € HT).
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande

DELIBERATION N° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PACA POUR CREATION DE 3 LOGEMENTS AU 9 RUE RASPAIL

Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAEMPA sise à Aubagne – 13400, afin que cette dernière assure le portage administratif, technique et financier de l'opération de réhabilitation de l'immeuble situé 9, rue Raspail en 3 logements sociaux, dès la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre et ce jusqu'au suivi des travaux et à la livraison des bâtiments. La maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Stéphane COMBY, architecte, 7 bis Source St-Michel – 83340 FLASSANS S/ISSOLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Régional PACA une aide financière pour la réhabilitation de l'immeuble 9, rue Raspail en 3 logements sociaux (budget estimatif de l'opération : 384.592 € HT).
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande

DELIBERATION N° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE POUR CREATION DE 3 LOGEMENTS AU 9 RUE RASPAIL

Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAEMPA sise à Aubagne – 13400, afin que cette dernière assure le portage administratif, technique et financier de l'opération de réhabilitation de l'immeuble situé 9, rue Raspail en 3 logements sociaux, dès la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre et ce jusqu'au suivi des travaux et à la livraison des bâtiments. La maîtrise d'œuvre a été confiée à M. Stéphane COMBY, architecte, 7 bis Source St-Michel – 83340 FLASSANS S/ISSOLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, une aide financière pour la réhabilitation de l'immeuble 9, rue Raspail en 3 logements sociaux (budget estimatif de l'opération : 384.592 € HT).
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

DELIBERATION N° 8 : ADHESION DES COMMUNES DE MAZAUGUES ET DU THORONET AU SIVAAD

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion au SIVAAD formulée par les communes de Mazaugues et du Thoronet et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

DELIBERATION N° 9 : VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Conseil Municipal de Saint-Zachaire, réuni le 26 septembre 2011, demande à l'unanimité que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la Fonction Publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

